

# Les aides financières pour accélérer les solutions fondées sur la nature









Fraternité



# Plan de résilience 2023-2024 du bassin Loire-Bretagne





# Plan de résilience changement climatique sur le bassin LB



Liberté Égalité Fraternité



- 20 % à - 40 % de recharge de nappe\*

- 10 % à - 40 % débits moyens des CE\*





Faits marquants – été 2022

- ☐ 3 juin, des inondations à Rennes
- ☐ 18 juillet, des records de température à Brest (39,3 °C)
- en août, à Tours et Orléans, traversée de la Loire à pied
- □ en août : remplissage des barrages de Naussac et Villerest = 40 et 43%
- 25 août 2022 : la sécheresse concerne la totalité des départements
- été 2022 : mesures exceptionnelles AEP pour près de 1,8 millions d'habitants sur le bassin

<u>\*Source</u>: Données issues de l'étude Explore 70 (projections d'ici 2070/ période 1979-2005) et ICC hydroqual



# Le 11e programme d'intervention révisé à mi-parcours



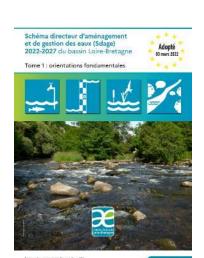
Un programme révisé à mi-parcours pour prendre en compte le nouveau Sdage 2022-2027

Une révision centrée sur la stratégie d'action en matière de gestion quantitative de l'eau et d'adaptation au changement climatique pour les années 2022-2024 autour de 5 leviers d'actions :

- Résilience des milieux : solutions fondées sur la nature
- Sobriété des usages
- Partage des prélèvements en eau entre les différents usages
- Retour à l'équilibre pour les masses d'eau en déficit
- Sécurisation de la distribution en eau potable









# Le 11e programme d'intervention révisé à mi-parcours



Un programme marqué par la mise en place de **mesures exceptionnelles** en réponse aux crises successives :

- En 2021 en réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire : plan de relance/plan de reprise
- En 2022 révision du programme, lancement du premier plan de résilience gouvernemental et hausse des coûts plafond
- En 2023 lancement du plan de résilience 2023-2024 suite à la sécheresse 2022, mise en place du fonds vert pour accélérer la transition écologique



### Actualités Fonds vert et Plan de résilience



Fonds vert 2023 (Etat)

Plan de résilience 2023-2024 (Agence)

# 55 millions d'euros pour la renaturation et la biodiversité

3 axes d'intervention et 14 mesures finançables en faveur de la transition écologique

Une gestion déconcentrée au niveau des préfets de région et de département

Gestion des mesures renaturation en ville et stratégie nationale biodiversité par l'agence de l'eau avec délégation des crédits par les préfets de Région 100 millions d'euros/an

5 leviers d'actions

Des modifications du 11ème programme pour accroitre les interventions = augmentation et bonification des taux, suppression de certaines conditions d'éligibilité

(modification des fiches actions)

+

4 Appels à Projets ouverts du 1<sup>er</sup> avril à fin décembre 2023

**DS** nationale fonds vert

**DS** Agence



Liberté Égalité Fraternité

### Plan de résilience Lancement d'un plan de résilience 2023-2024



- ⇒ Dans le prolongement de la révision du 11è programme et de la sécheresse 2022 révélateur du dérèglement climatique : nécessité d'accélérer les actions à entreprendre pour anticiper la situation future.
- ⇒ Dans ce contexte, lancement d'un **plan de résilience du bassin Loire-Bretagne 2023-2024** pour amplifier l'action de transition écologique
- ⇒ II comporte deux volets :
  - un volet stratégique avec le retour d'expérience de la sécheresse 2022 et l'actualisation du plan d'adaptation au CC

 un volet opérationnel rappelant les actions d'ores et déjà mobilisables dans le 11e programme d'intervention et les propositions permettant d'accroître les actions en faveur de la résilience autour de 5 leviers d'action

PLAN
DE RÉSILIENCE EAU Loire-Bretagne

Levier 1	résilience des écosystèmes aquatiques et marins
Levier 2	Sobriété des usages
Levier 3	Partage des prélèvements en eau
Levier 4	Retour à l'équilibre des secteurs en déficit
Levier 5	Sécurisation de l'alimentation en eau potable



### Plan de résilience Lancement d'un plan de résilience 2023-2024



- ⇒ Ce plan de résilience est conçu pour **accroître les interventions** en faveur des territoires en :
  - Relevant certains taux d'aide du 11e programme en vigueur
  - Ajoutant des aides,
  - Lançant des appels à projets en faveur de la résilience des territoires,
  - Proposant un dispositif spécifique « sur mesure » pour accompagner les collectivités qui se sont trouvées en rupture d'alimentation en eau potable.
- ⇒ 4 appels à projets ouverts du 1er avril au 31 décembre pour
  - la renaturation des villes et villages,
  - La sobriété des collectivités et des entreprises,
  - la reconquête de la biodiversité,
  - le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes.

Des mesures qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs du plan eau pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

100 millions € supplémentaires dès 2023



Liberté Égalité Fraternité



# Sobriété des

Partage de la ressource

Plan de résilience

volet opérationnel



Accélérer la restauration des milieux humides

Gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme durable

Déploiement des pratiques agro-écologiques

Réduction des consommations par la recherche de baisse de la dépendance à l'eau

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable Assurer un dialogue et une concertation sur les territoires

Améliorer la connaissance dans le cadre du changement climatique

Lancer les études stratégiques sur le bassin Loire-Bretagne Élaborer ou réviser des schémas départementaux d'alimentation en eau potable

oire-Bretaane

Accompagner les collectivités (difficultés AEP) = mise en œuvre d'un accord de résilience



### Plan de résilience Communication



#### 3 webinaires les 11 et 12 mai à destination des bénéficiaires format court 1h30

- Entreprises, leviers 1 résilience des milieux et 2 sobriété
- Collectivités : leviers 1 résilience des milieux (infiltration), 2 sobriété et 3 sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Collectivités, gestionnaires d'espaces (parcs, conservatoires,..) : levier 1 résilience des milieux











Fraternité

# Les modifications du 11<sup>e</sup> programme pour accroître les interventions











#### Résilience des milieux : solutions fondées sur la nature



Liberté Égalité Fraternité

L'agence de l'eau Loire-Bretagne intensifie son action en faveur de la protection de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique en s'appuyant notamment sur le développement des « solutions fondées sur la nature ».

- Elles visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes.
- Elles favorisent : le ralentissement des écoulements, l'augmentation du temps de transferts de l'amont vers l'aval, l'infiltration et la rétention d'eau.



Les actions concernent Solutions fondées sur la nature

Meilleure fonctionnalité des MA (effacement plan d'eau, restauration ZH, morphologie,...)

Installation de dispositifs tampons (bandes enherbées, haies, déconnexion drains, ...)

Gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme (végétalisation, ...)

Pratiques agroécologiques



# Accélérer les actions de restauration des milieux humides

qui ont un rôle essentiel en matière de préservation de la ressource en eau et de soutien d'étiage



#### **OPERATIONS AIDEES**

- → Etudes, dont inventaire
- → Travaux des restauration de milieux humides
- → Acquisition \*

#### TAUX D'AIDE

56% → 70% +10% en ZRR

Dans et hors contrat territorial

Tout projet de restauration de ZH doit s'appuyer sur un document ou plan de gestion stratégique

Les priorités des actions de restauration doivent se concentrer sur les MH présentant le plus d'intérêt au regard de leurs fonctions, menacées ou dégradées et reconnues comme déterminantes en raison de leur lien avec le bon état des masses d'eau.

<sup>\*</sup>On rappelle également la possibilité d'acquisition foncière hors ZH dans les aires d'alimentation de captage prioritaire pour assurer la protection de la ressource en eau (taux 50% et uniquement dans un CT)



# Encourager les propriétaires privés à restaurer la continuité écologique

pour une meilleure fonctionnalité des milieux



#### **OPERATIONS AIDEES**

→ Etudes et travaux
 d'effacement ou d'arasement
 des ouvrages ou de
 suppression de plans d'eau



#### TAUX D'AIDE

**> 200**%

Pour les ouvrages privés





# Déployer des pratiques agro-écologiques favorables à l'eau



#### **OPERATIONS AIDEES**

(investissements agroenvironnementaux non productifs)

→ Etudes et travaux
 d'implantations de haies,
 talus, zones tampons
 dans les contrats territoriaux

#### **TAUX D'AIDE**

**58%** → **70%** 

Pour les maitrises d'ouvrages publiques

L'aménagement des bassins versants, par l'implantation de haies, de talus ou de zones tampons, est un enjeu fort pour une moindre sensibilité des milieux et de l'agriculture au changement climatique







Égalité

Fraternité

### S'adapter au changement climatique



... protéger l'eau et reconquérir la biodiversité

### 2 Appels à projets



Renaturer les villes et les villages



Lutter contre l'érosion de la biodiversité







### AAP Renaturation des villes et des villages



Liberté Égalité Fraternité

S'adapter au changement climatique / organiser la résilience des milieux



- → Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques (restauration de zones humides ou de la morphologie des cours d'eau)
- → Gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme durable via la mise en place de techniques végétalisées







# ENJEU PARTICULIER = EN ZONE URBANISÉE

(zones particulièrement concernées par l'absence de nature)





### Appel à projets renaturation des villes et des villages Du 1<sup>er</sup> avril à fin décembre 2023



au fil de l'eau



Objectif = démultiplier les projets de gestion de l'eau favorables à la renaturation des espaces urbanisés et à la valorisation des milieux aquatiques dans les agglomérations et cœurs de villages



<u>Territoire éligible</u>: projets **sur secteurs urbanisés** du bassin Loire-Bretagne = sur une zone déjà urbanisée du plan local d'urbanisme (pour les milieux aquatiques sont également concernées les zones naturelles enclavées ou limitrophes de zones urbanisées)

<u>Travaux éligibles</u>: études, travaux, animation, sensibilisation en faveur :

- de la **restauration de cours d'eau** (remise à ciel ouvert, reméandrage....)
- de la restauration de zones humides et de leurs fonctions y compris en tant que zones naturelles d'expansion de crue
- de la déconnexion des **eaux pluviales** et leur gestion par **infiltration sur aménagements majoritairement végétalisés**



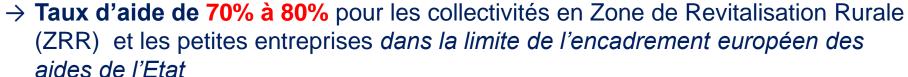




### Appel à projets renaturation des villes et des villages



#### Modalités de financement :



- → Cours d'eau / zones humides : aides sans condition liée à l'existence d'un contrat territorial + plafonnement des dépenses annexes induites par les travaux au montant des travaux de restauration
- → Eaux pluviales : montant plafond = 110 €/m² de surface déconnectée des réseaux (contre 33 €/m² dans le 11ième programme révisé) sans condition liée à l'existence d'un enjeu de pollution avéré





Les projets sont tenus d'atteindre leurs objectifs dans les 2 ans (rapport d'études, travaux achevés)





# Appel à projets renaturation des villes et des villages



# Travaux de restauration de l'Auxigny réalisé par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre sur la commune de Saint-Martin-d'Auxigny (18)

Projet ayant remporté le Trophée LIFE ARTISAN 2022, adaptation au changement climatique

Exemple en image : <a href="https://veille-eau.com/videos/restauration-de-l-auxigny-a-saint-martin-d-auxigny-cher-18-de-2018-a-2020">https://veille-eau.com/videos/restauration-de-l-auxigny-a-saint-martin-d-auxigny-cher-18-de-2018-a-2020</a>













- être coordonnés avec les démarches de biodiversité qui peuvent avoir été mises en place sur le territoire ;
- s'inscrire dans une logique de corridor écologique.

#### → Les objectifs :

- Reconquête de la biodiversité avec des actions opérationnelles ;
- Réhabilitation ou amélioration des corridors écologiques ;
- Résilience des milieux et préservation à long terme.









#### Du 1er avril à fin décembre 2023

au fil de l'eau



4 M d'€

Travaux éligibles : études, travaux

- Les opérations de restauration des écosystèmes en mauvais état ;
- Les opérations de restauration de milieux remarquables (N 2000, ZNIEFF etc.);
- La plantation de haie ou la création ou la restauration d'un réseau bocager ;
- L'accompagnement des entreprises dans leur démarche de création d'espace refuge.

Maitres d'ouvrages publics, privés
Taux d'aide 70%





#### Du 1<sup>er</sup> avril à fin décembre 2023

au fil de l'eau



#### A titre d'exemple d'opérations financées :

Réhabilitation de marais en milieu urbain;
Identification et restauration de milieux tourbeux;
Restauration de mares en milieu forestier;
Création/restauration de haie pour une espèce emblématique;
Restauration des continuités de prairies alluviales etc.





# agence de l'eau Loire-Bretagne

#### La Rochelle: renaturation du Marais de Tasdon

- Dossier démarré en 2019 travaux terminé en 2021
- 3,3 millions d'euros de travaux pour un montant d'aide de 1,6 millions d'euros
- Restauration :
  - d'un site refuge pour la biodiversité;
  - d'un milieu humide;
  - d'un cours d'eau ;
  - du fonctionnement du marais.
- Gestion de prairies



Exemple en image : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=z7PpHFZ4Yfo">https://www.youtube.com/watch?v=z7PpHFZ4Yfo</a>





### Appel à projets : les différents documents



#### Page internet sur le site Aides et Redevances

https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets.html

- Règlement des appels à projets
- Règles générales et techniques
- Liste des communes en ZRR

#### Formulaire sur le site Démarches Simplifiées

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aelb-aap-renaturation https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aelb-aap-biodiversite





Liberté Égalité Fraternité

